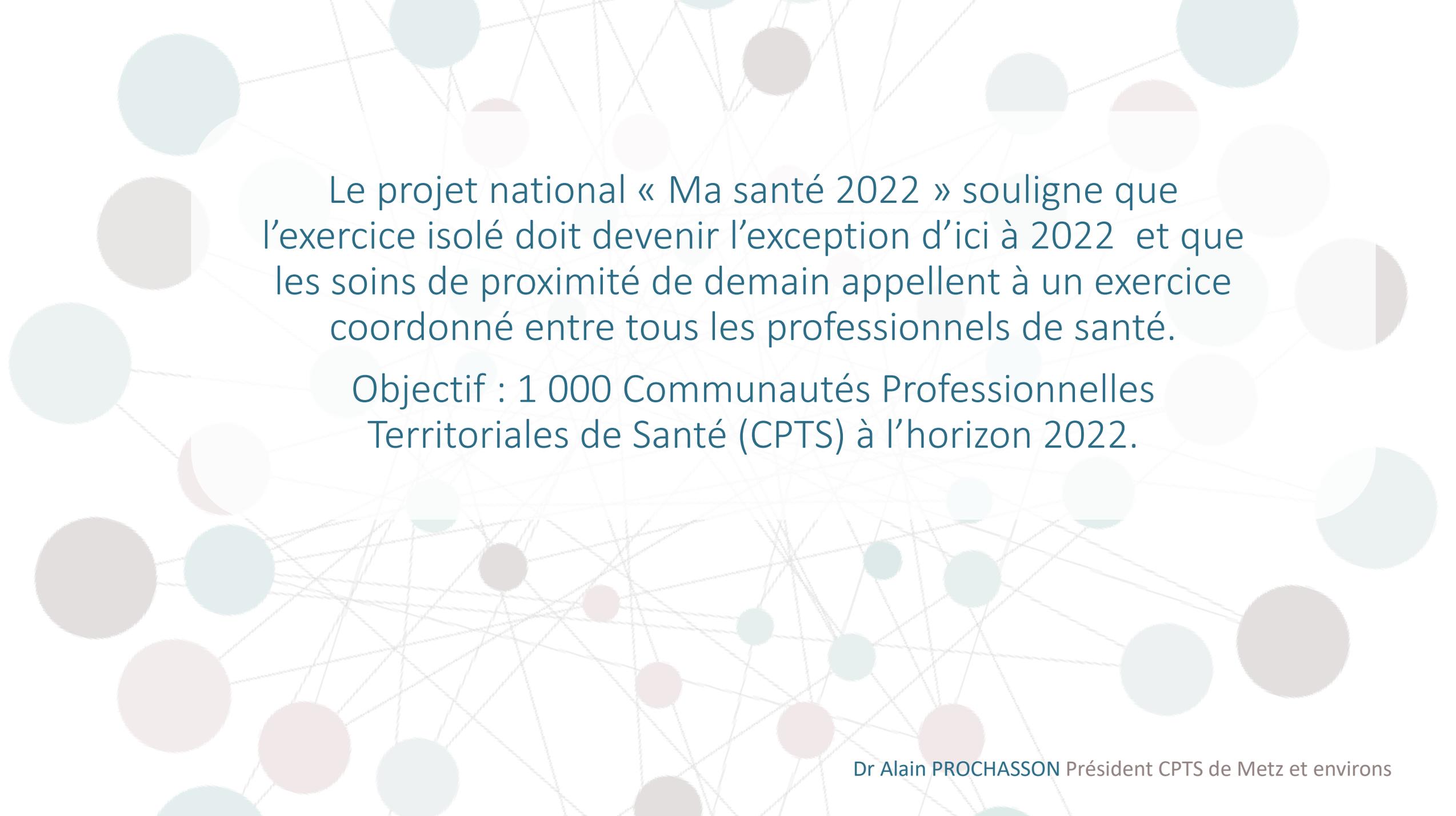




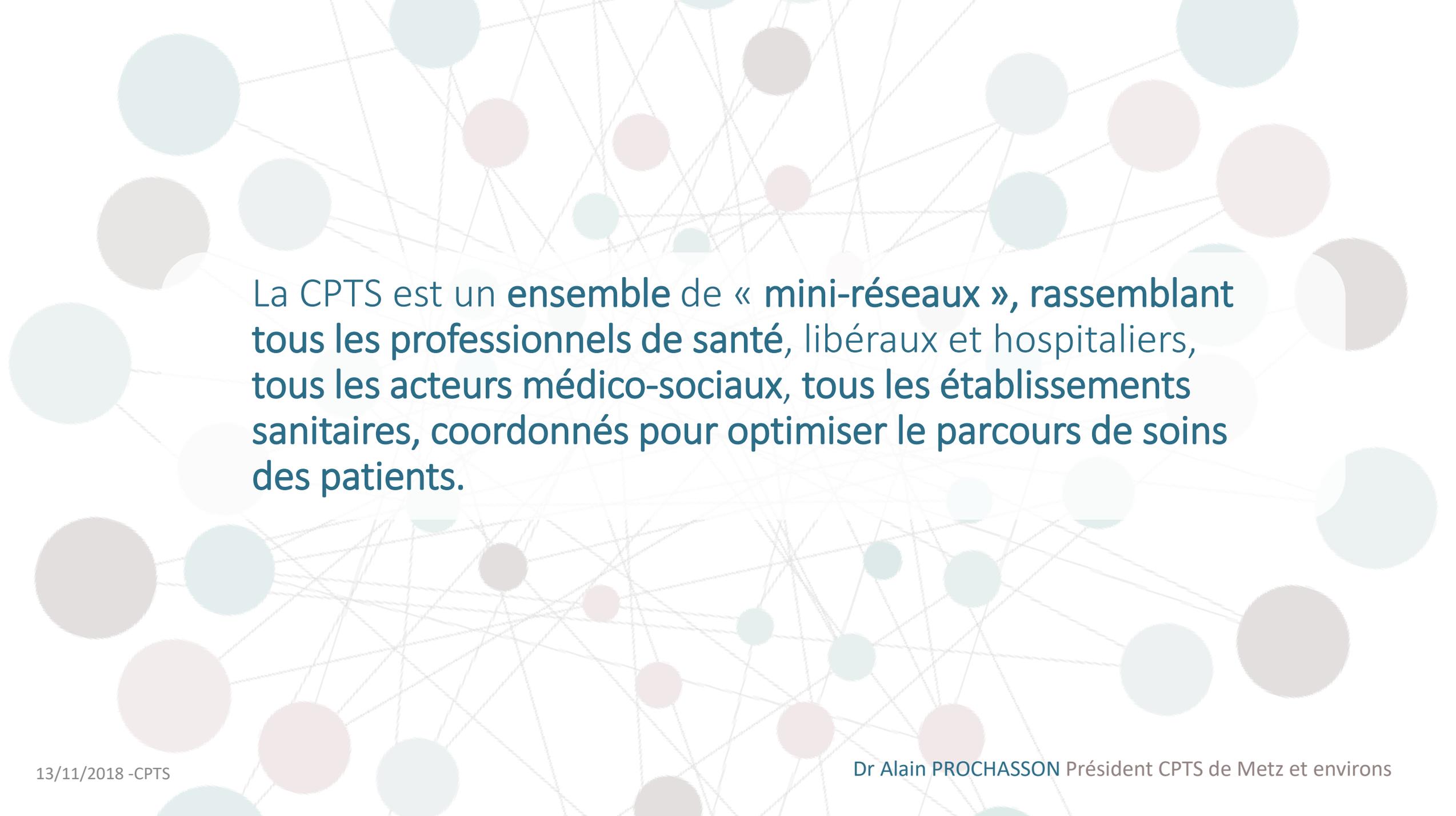
La loi de modernisation du système de santé du 21 janvier 2016 a créé les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

Le 13 novembre 2018

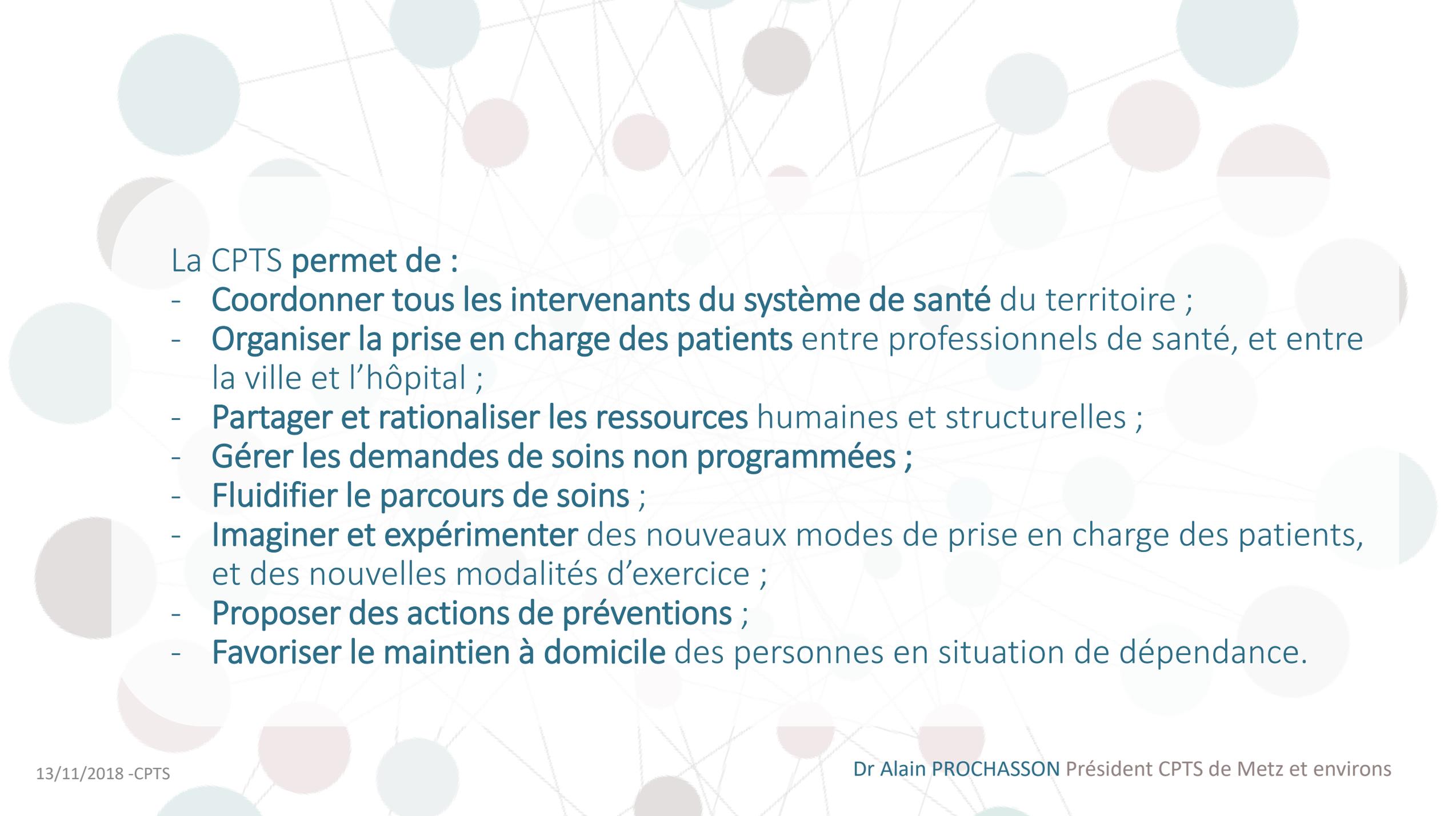


Le projet national « Ma santé 2022 » souligne que l'exercice isolé doit devenir l'exception d'ici à 2022 et que les soins de proximité de demain appellent à un exercice coordonné entre tous les professionnels de santé.

Objectif : 1 000 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) à l'horizon 2022.

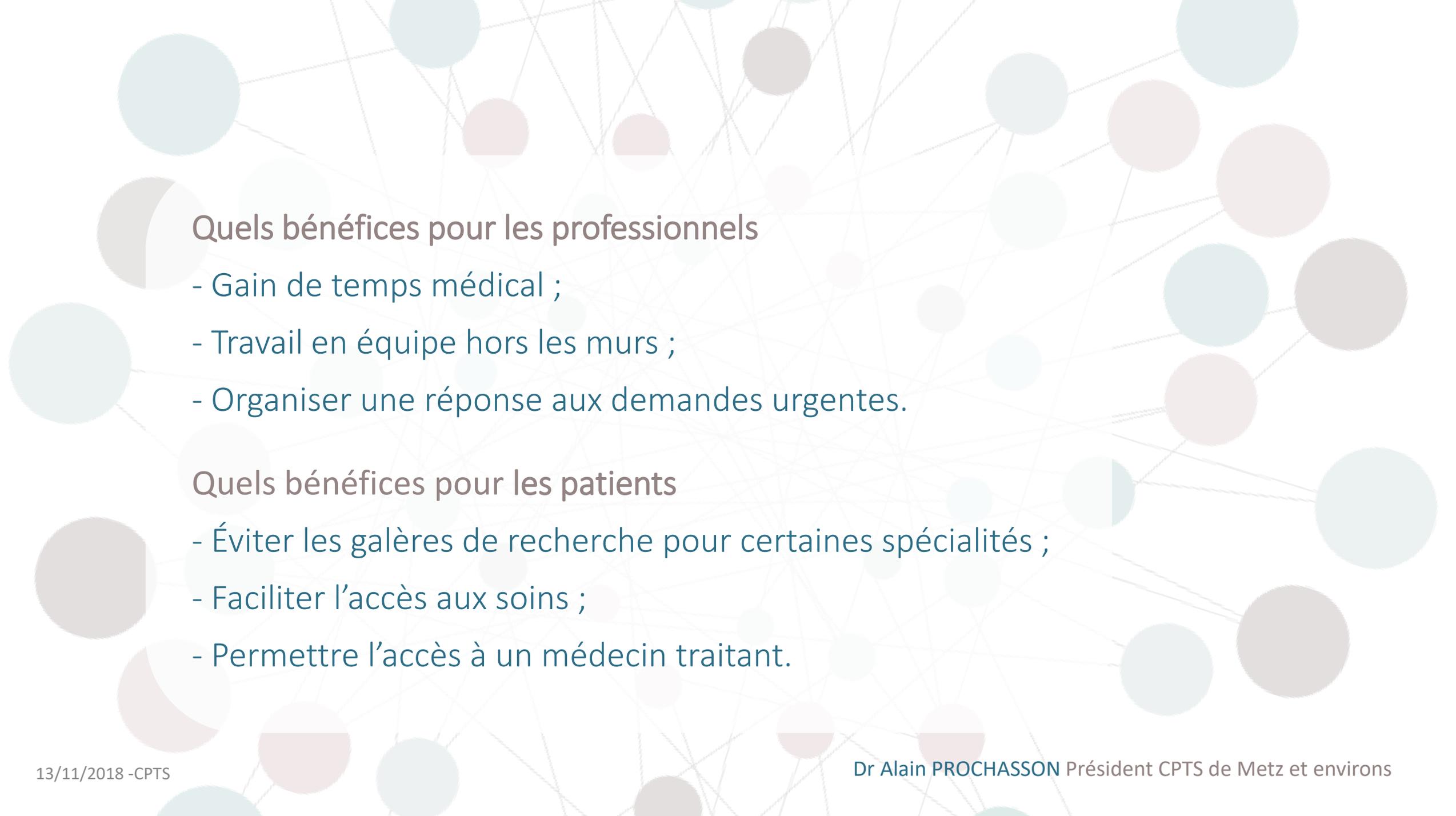
A background network diagram consisting of numerous interconnected nodes of various sizes and colors (teal, pink, grey) connected by thin, light grey lines, creating a complex web of connections.

La CPTS est un **ensemble de « mini-réseaux »**, rassemblant **tous les professionnels de santé**, libéraux et hospitaliers, **tous les acteurs médico-sociaux**, tous les établissements sanitaires, coordonnés pour optimiser le parcours de soins des patients.



La CPTS permet de :

- **Coordonner tous les intervenants du système de santé** du territoire ;
- **Organiser la prise en charge des patients** entre professionnels de santé, et entre la ville et l'hôpital ;
- **Partager et rationaliser les ressources** humaines et structurelles ;
- **Gérer les demandes de soins non programmées** ;
- **Fluidifier le parcours de soins** ;
- **Imaginer et expérimenter** des nouveaux modes de prise en charge des patients, et des nouvelles modalités d'exercice ;
- **Proposer des actions de préventions** ;
- **Favoriser le maintien à domicile** des personnes en situation de dépendance.



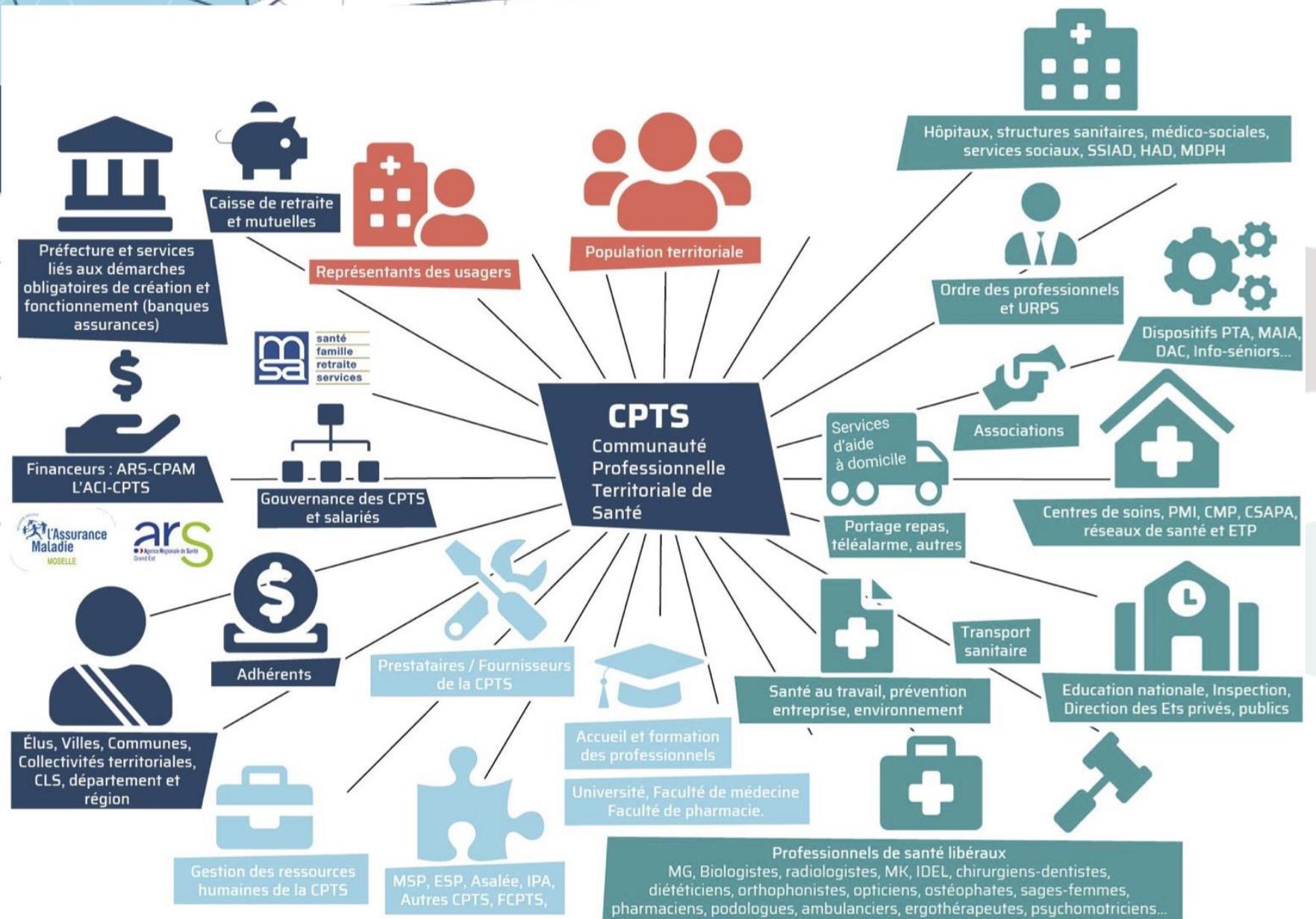
Quels bénéfices pour les professionnels

- Gain de temps médical ;
- Travail en équipe hors les murs ;
- Organiser une réponse aux demandes urgentes.

Quels bénéfices pour les patients

- Éviter les galères de recherche pour certaines spécialités ;
- Faciliter l'accès aux soins ;
- Permettre l'accès à un médecin traitant.

L'écosystème des CPTS



CPTS de Metz et Environs

Un projet de territoire

Le territoire du secteur de Permanence Des Soins Ambulatoires (PDSA) de Metz et ses environs regroupant 68 communes pour une population globale estimée à 262 715 habitants :

- Metz (117 492 habitants en 2015) 44,72 % de la population globale du territoire.
- Trois autres villes (Maizières-lès-Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy) comptent plus de 10 000 habitants.
- Trente cinq communes comptent moins de 1 000 habitants.

Des quartiers prioritaires qui représentent un total de 27 402 habitants, soit 12,3 % de la population de Metz-Métropole.

CPTS de Metz et Environs

Un rapide état des lieux

- **Patients en déshérence** au regard du pourcentage de médecins traitants :
 - Médecins traitants surchargés, absents ou injoignables, ou qui ne se déplacent pas.
 - Pas de médecin traitant pour des interventions hors résidence habituelle des patients : personnes de passage, étudiants, ...
- **Augmentation de fréquentation des Services d'Accueil d'Urgence**, sans hospitalisation en aval ;
- **Appels au Centre 15 en dehors des heures de PDSA** : ambulances, conseils, manque de solution libérale ou « système D » avec quelques volontaires ;
- Recherche de **consultations spécialisées** ;
- **Demandes d'hospitalisation** – obligation de SAU ;
- **Placements** en maison de retraite ;
- **Livraison de médicaments** ;
- **Demande de transport** ;
- **Accueil des patients précaires.**

CPTS de Metz et Environs

Enjeux pour la santé

Une démographie médicale inquiétante compte-tenu de l'avancée en âge des professionnels de santé et de la répartition inégale à l'échelle du territoire, en milieu rural mais également en ville :

En 2015, 45 % des médecins généralistes de Metz Métropole ont plus de 55 ans (53 % en Lorraine).

Une demande de soins croissante de la part des habitants, et plus particulièrement des plus âgés, qui représentent une proportion élevée de la population du territoire.

CPTS de Metz et Environs

Pour et avec les professionnels

La CPTS – Une association de droit local créée le 26 juin 2018 qui regroupe des organisations et des personnes physiques, sur la base du volontariat.

Historique

07/17 - Une idée

11/17 - Un premier COPIL

06/18 - AG constitutive

06/18 - Election conseil d'administration et du bureau

- Médecins généralistes libéraux
- Médecins spécialistes et hospitaliers, sages femmes, chirurgiens dentistes, pharmaciens et professionnels paramédicaux (infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, ...).
- **Structures sanitaires publiques ou privées** (hôpitaux généraux ou spécialisés, Hospitalisation A Domicile, ...) et entreprises **de transports médicaux**.
- **Structures médico-sociales et sociales publiques ou privées**
Maisons de santé pluri-professionnelles, Equipes de Soins Primaires, EHPAD, CCAS, MAIA, CLIC, SSIAD, Centres médico-psychologiques, associations spécialisées,
- **Réseaux de santé spécialisés et organisations d'usagers du système de santé.**
- **Organisations professionnelles des professionnels libéraux de santé** du territoire d'intervention (URPS, Conseils de l'ordre, ...).
- **Collectivités territoriales et établissements publics de coopération.**

Comment ça fonctionne ?

1 Le médecin sollicite des ressources (consultations de spécialistes, examens...) via l'application pour son patient.



2 L'application prévient tous les professionnels qualifiés, susceptibles d'intervenir dans le soin.

3 Le patient est pris en charge, passe des examens... Les résultats sont partagés directement dans l'application.



4 D'autres professionnels peuvent consulter les dossiers et l'historique du patient de façon sécurisée.



Le médecin effectue ses démarches directement sur son smartphone grâce à l'application Entr'Actes.



L'outil, comment ça fonctionne ?



entr'Actes

Dr Philippe PARANQUE
Concepteur
entr'Actes

Procédure d'installation de l'application sur votre smartphone

CPTS de Metz et Environs

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

entr'Actes 57 : 09 72 655 993
contact@cpts-metz.fr



1

2

3

4

5

CPTS de Metz et Environs

FICHE PRATIQUE – INSTALLATION DE L'APPLICATION ENTR'ACTES
Entr'Actes 57
contact@entractes.fr Tél. 09 72 655 993

C.P.T.S. METZ et ENVIRONS
COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ

Entr'Actes
Testez par vous-même la plateforme :

- 1/ Inscription <http://inscriptions.entractes.fr>
- 2/ Installation de l'application « Entr'Actes ».
- 3/ Un code unique (token) par SMS à reporter dans les cases du Mel reçu
- 4/ vos identifiants par SMS ou Mel
- 5/ définition de votre « signature »

entr'Actes

Identité
Nom
Prénoms
Profession
CPTS METZ SNP57
N° RPS
N° ADEL/FRES/SIRET
Adresse de départ
N° rue
Rue
Code postal
Commune
Contact
Téléphone mobile
Téléphone fixe
E-mail

C.P.T.S. METZ et Environs

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
7 collèges : médecins libéraux, spécialistes et hospitaliers, sages-femmes, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et professionnels paramédicaux (infirmiers, kinésithérapeutes...), structures sanitaires publiques et privées, transports médicaux, structures médico-sociales publiques et privées, réseaux de santé et organisations d'usagers, organisations professionnelles.

UNE EQUIPE : LE BUREAU et LES ADMINISTRATEURS
Président : Dr Alain PROCHASSON
Vice-présidents : Professeur Sophie SIEGRIST
Dr Michel DUMAY, Président Gérantonord
Trésorier : M. Régis MOREAU, Directeur-Général HPMetz
Trésorier adjoint : Dr Serge MAURIERE, Secrétaire général ADPS
Secrétaire : Dr Jean-Daniel GRADELER, Président de l'APSAM
Secrétaire adjoint : M. Didier LEROND, Orthophoniste
Assesseurs : Dr Isabelle LUX, Pharmacien - Mme Stéphanie CHANGARNIER

LES ADMINISTRATEURS
Dr François BRAUN, Dr Frédéric LORIDON, Dr Pierre TRUFFY, Mme Sylvie BIGARE, Mme Dominique KNECHT, M. Dominique HUNAULT, Dr Alain PAVEAU, Mme Emmanuelle DESCHAMPS-CONSTANT, Mme Sandra STARCK, Mme Marie BAUER, Dr Denis JACQUAT (CD57), M. Jean-François SCHMIDT (Metz-Métropole).

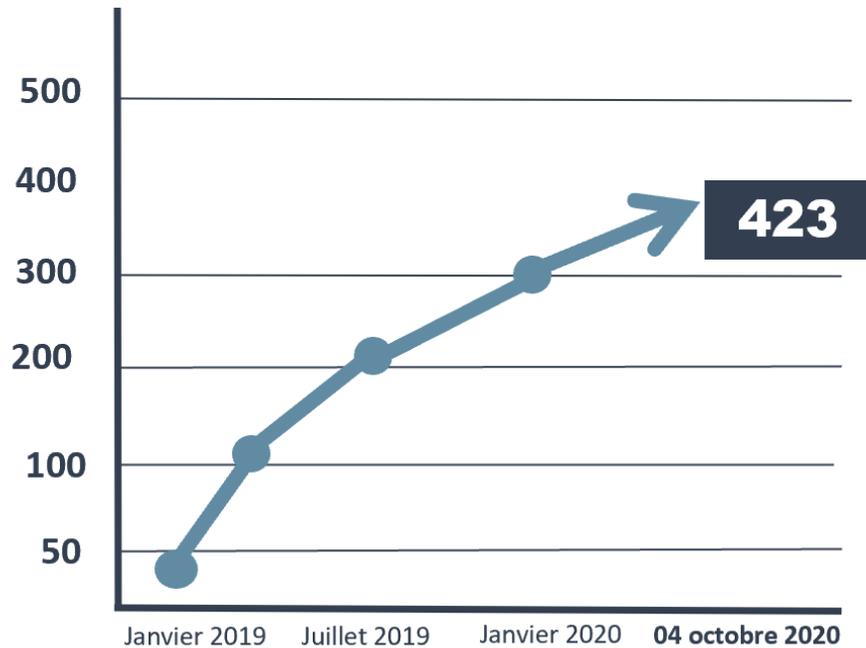
LES COMMUNES DU TERRITOIRE DE LA CPTS METS ET ENVIRONS
Amanvillers, Ancy/Moselle, Arry, Ars/Moselle, Augny, Bronvaux, Châtel-St-Germain, Cheminot, Chérisey, Chesny, Chieulles, Coin-Les-Cuvry, Coin/Seille, Corny/Moselle, Cuvry, Dornot, Fèves, Féy, Fleury, Gorze, Gravelotte, Hauconcourt, Jouy-Aux-Arches, Jury, Jussy, La Maxe, Le Ban-St-Martin, Lessy, Longeville-Lès-Metz, Lorry-Lès-Metz, Lorry-Mardigny, Louvigny, Maizières-Lès-Metz, Marange-Silvange, Marieulles, Marly METZ, Montigny-Les-Metz, Montois-La-Montagne, Moulins-Les-Metz, Norroy-Le-Veneur, Novéant/Moselle, Orny, Peltre, Pierrevillers, Plappeville, Plesnois, Pommérieux, Pouilly, Pournoy-La-Chétive, Pournoy-La-Grasse, Rezonville, Roncourt, Rozérieulles, St-Julien-Les-Metz, St-Privat-La-Montagne, Ste-Marie-aux-Chênes, Ste-Ruffine, Saulny, Scy-Chazelles, Semécourt, Sillegny, Vantoux, Vaux, Vernéville, Vervy, Vionville, Woippy.

LES BUREAUX
32 rue Lothaire 57000 METZ – 2^e étage - avec une salle de formation de 20 personnes.

LES COORDINATEURS
Anne STEMART anne.stemart@cpts-metz.fr
Erwan LE BOHEC erwan.lebohec@cpts-metz.fr
03 72 510 399 www.cpts-metz.fr contact@cpts-metz.fr

Entr'Actes | Application sur smartphone et Plateforme de coordination de soins primaires 24h/24 - 7j/7

CPTS Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
METZ & environs
 32 rue Lothaire 57000 METZ - Tél. 03 72 510 399
 www.cpts-metz.fr - contact@cpts-metz.fr





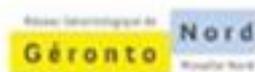
Fédération Nationale des Orthoptistes



Conseil Moselle Ordre des médecins



URPS Biologistes



CPTS de Metz et Environs

L'Offre de soins – Metz Métropole (Etude ORSAS 2016 / 262.715 Habts.)

Profession	Nombre
Médecins Généralistes	266
Médecins Spécialistes	330
Dentistes	174
Infirmiers	404
Kinésithérapeutes	214
Sages femmes	29
Orthophonistes	73
Pédicures - podologues	44
Pharmaciens	63
Total	1597

Nombre de lits d'hospitalisation (2013)	
Lits en médecine-chirurgie-obstétrique	701
Lits en psychiatrie générale	57
Lits en soins de suite et de réadaptation	168
Lits en soins de longue durée	67

Structures d'urgences Hospitalières	
CHR Metz (dont SMUR de Metz, SAMU – Centre 15, Médigarde 57).	
HIA Legouest	
Hôpital clinique Claude Bernard	

Une trentaine d'accueils collectifs pour personnes en situation de handicap.

CPTS de Metz et Environs

L'Offre de soins – Metz Métropole (Etude ORSAS 2016)

Des hébergements collectifs pour personnes âgées :

- 27 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes : 2 080 places dont 260 dédiées à des patients atteints de la maladie d'Alzheimer.
- 1 Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées : 50 places pour personnes âgées autonomes.
- 13 logements-foyers : 532 personnes âgées.

Des structures spécialisées pour l'accompagnement de l'Addiction :

- Service d'addictologie du Centre Hospitalier de Jury.
- Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA).
- Centre d'Accueil et d'Accompagnement de Réduction des Risques auprès des Usagers de Drogues (CAARUD).